

Une meilleure lisibilité pour les contrats d'assurance prévoyance



© 2024 Les Echos Publishing

Le Comité consultatif du secteur financier (CCSF) vient d'adopter à l'unanimité un avis concernant les contrats d'assurance prévoyance. Cet avis fait suite à une demande du ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique d'engager des travaux sur la lisibilité de ces contrats.

Après avoir passé en revue l'offre des contrats d'assurance prévoyance, le Comité a constaté le manque de lisibilité globale des prestations de prévoyance quant au fonctionnement entre le régime de base et le régime complémentaire et a travaillé sur des tableaux d'exemples de remboursement pour les salariés du secteur privé et travailleurs non-salariés.

Ces travaux ont permis d'élaborer des exemples de remboursement, destinés à faciliter la lisibilité et la comparabilité entre les offres existant sur le marché pour les souscripteurs de ces contrats. Ils visent à aider les assurés à comprendre le fonctionnement de ces contrats prévoyance, avec des exemples chiffrés pour les principaux risques couverts par la prévoyance – décès, incapacité et invalidité – et indication des montants totaux perçus in fine par l'assuré. Des tableaux d'exemples qui devront être mise à disposition des assurés par toutes les compagnies d'assurance à compter du

1er janvier 2025.

[Comité consultatif du secteur financier](#)

© 2024 Les Echos Publishing